



# RAPPORT D'ORIENTATION

janvier 2008 - décembre 2008

L'Association des femmes de l'Europe méridionale s'engage à poursuivre et développer ses actions, dont l'objectif statutaire est de constituer un réseau de femmes, associations et plateformes d'associations de femmes des pays de l'Europe méridionale, en partenariat plus large avec les associations de femmes des pays de l'autre rive de la Méditerranée, et de mettre en œuvre une stratégie coordonnée afin de promouvoir le respect et la garantie effective de leurs droits fondamentaux dans ces pays. Les actions dont l'association s'assigne la réalisation sont les suivantes\*:

**I - Dans le cadre de sa mission de représentation et de défense des intérêts des femmes pour faire prévaloir leurs droits dans les pays membres du CoE, de l'UE et du Partenariat Euromed, l'AFEM s'engage à:**

1. participer aux activités et événements organisés par les institutions et organes du Conseil de l'Europe (CoE), de l'Union européenne, les autorités publiques nationales et les organisations de la société civile, et poursuivre ses activités d'interpellation et de proposition sur les grands thèmes d'actualité internationale, européenne, et nationale; et ce, en sa qualité de membre : de la Commission de Liaison, organe représentant la Conférence des OING dotées de statut participatif auprès du COE, du Conseil d'administration de la Plateforme non gouvernementale Euromed, du Conseil d'administration de l'Alliance Internationale des Femmes et de nombreuses plateformes d'organisations européennes; développer le partenariat avec les acteurs de la société civile;
2. développer l'échange et soutenir le développement de l'activité du réseau des jeunes femmes en provenance de l'ensemble des pays du Partenariat Euromed, constitué d'ores et déjà avec son soutien;
3. se mobiliser et soutenir les campagnes en faveur des défenseurs des droits de la personne humaine.

**II - Dans le cadre de sa mission transnationale d'information et de sensibilisation à l'acquis européen et international en matière de droits fondamentaux des femmes, l'AFEM s'engage à :**

1. sensibiliser, dans le cadre de l'année européenne du dialogue interculturel (2008) et au delà, les femmes issues de l'immigration quant à leurs droits fondamentaux, en France, et plus généralement dans les pays de l'UE, par le relais des associations spécialisées qui sont ses partenaires dans le cadre de la Plateforme Euromed; soutenir l'activité de ces associations en faisant connaître les résultats de ses activités de recherche et de proposition sur la promotion de l'égalité de genre et la lutte contre les discriminations multiples; à cet effet, participer activement en sa qualité de membre du CA de la Plateforme Euromed, à l'organisation du Forum Civil Euromed «*Circuler et vivre ensemble en Méditerranée*» qui se tiendra sous Présidence française de l'UE, du 31 octobre au 2 novembre 2008 à Marseille, et en particulier, à l'organisation dans ce cadre de l'Atelier consacré à la situation des droits des femmes dans le Partenariat Euromed, notamment des droit des femmes immigrées et réfugiés.
2. interpellier, en vue des élections européennes (2009), les instances politiques de l'UE et de ses Etats membres en vue de promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décision; organiser à cet effet une Conférence européenne afin de sensibiliser les associations des nouveaux Etats membres méridionaux de l'UE sur la base de ses travaux de recherche et publications antérieurs, et de promouvoir une stratégie concertée y relative;
3. interpellier les citoyen-ne-s, et les décideurs politiques, sur les autres thèmes majeurs de l'actualité européenne: a) le nouveau Traité de Lisbonne; b) la nouvelle Agence des droits fondamentaux de l'UE; c) la Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle pour les femmes et les hommes;

à cet effet diffuser auprès de son réseau et plus largement de l'opinion publique, ses positions, analyses, et travaux de recherches y relatives, notamment par le biais de la Gazette de l'AFEM, (voie électronique et papier), et celui de son site modernisé, et instituer le nouveau «Prix Micheline Galabert», en hommage à l'œuvre de sa Présidente d'honneur, afin de promouvoir et diffuser les travaux de recherche au niveau doctoral de jeunes universitaires, portant sur les droits fondamentaux, et notamment sur l'égalité entre femmes et hommes.

*\*Compte tenu de la date de l'AG de 2008, la réalisation de ces actions est d'ores et déjà avancée*

*Rapport d'orientation élaboré par Sophie Dimitroulias, Vice-présidente grecque de l'AFEM  
Sous la responsabilité de Sylvie Ulrich, Présidente sortante et Teresa Boccia, Présidente de l'AFEM*

***Adopté par l'Assemblée générale de l'AFEM réunie à Paris, le 7 juin 2008***

***Pour la Présidente  
Marie-Jeanne Campana Vice-présidente française de l'AFEM***